

## AIR AUSTRAL INFORMATION

---

L'Autorité de La Concurrence Française a ouvert début 2018 une enquête en lien avec le dossier de non reconduction par les autorités malgaches, des droits de trafic temporaires de la compagnie Corsair entre la Réunion et Tananarive.

A la suite des procédures d'investigations menées dans les locaux de la société Air Austral en novembre et décembre 2019, l'Autorité a décidé, le 3 juillet 2020, de classer cette enquête.

Marie Joseph MALE, Président Directeur Général de la compagnie, s'est toujours déclaré confiant et serein quant aux suites de cette affaire, et a dans cette logique, accompagné par le cabinet conseil White & Case, dont il souligne le rôle important, pleinement collaboré avec les enquêteurs à chaque étape de la procédure.

*« Cette décision est logique et la direction d'Air Austral confirme, si besoin était, la conformité d'un projet de coopération internationale qui a toujours conduit avec rigueur et dans un souci constant de préservation des intérêts de chacune des parties. Elle fait aussi la démonstration, une nouvelle fois, de l'intégrité de la compagnie que je représente et de toutes ses instances dirigeantes. Air Austral a bien évidemment la volonté permanente de protéger ses intérêts économiques, mais cela dans le strict respect des règles de l'éthique appliquées aux affaires. Ces principes font partie de mes priorités mais aussi de nos valeurs communes », précise –t-il.*

